



Trop perçu de la caf prestations familiales

Par **Lopez alexandra**, le **17/10/2018** à **15:10**

Bonjour,

Je rembourse à la CAF un trop perçu d'un montant de 212,45 €, le 5 du mois. Le lendemain, le 6, ils me prennent 1.280,41 € ce qui correspond à la prime naissance, la PAJE.

Pour info, nous sommes une famille recomposée avec 5 enfants (2 de chaque côté et 1 en commun). Mon soucis est de ce mois-ci. Je me bats depuis le 6 mais je suis à bout.

Merci à ceux qui m'apporteront des réponses.

Par **Visiteur**, le **17/10/2018** à **15:37**

Bonjour,

Etes vous certaine de ne devoir que 212,45 ?

Par **Lopez alexandra**, le **17/10/2018** à **16:00**

La somme est plus importante en accord avec eux nous rembourssons 212,45 .mais je ne comprend pas qu'il prennent sur l'argent qui est pour mon fils .

Par **Tisuisse**, le **18/10/2018** à **07:20**

Bonjour,

Vous ne nous dites pas tout à savoir :

- famille recomposée : êtes vous remariée avec le papa de votre nouvel enfant ?
- pourquoi vous prélève-t'on ces 212,45 € et est-ce un prélèvement mensuel ? pour combien de temps ?
- pour quoi vous retire-t'on l'allocation naissance ?

Il manque tellement d'éléments à votre histoire....